



**PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Accord Régional de Relance Grand Est 2021-2022



Sommaire

L'action de l'État et du Conseil régional pour le Grand Est d'aujourd'hui et de demain.....	3
1. Les opérations rebond et le fond Résistance, une relance immédiate en 2020.....	6
A) Opérations rebond.....	6
B) Fonds Résistance.....	6
2. Les grands engagements au service de la Relance 2021 -2022.....	7
A) Avenant mobilité.....	7
B) Business Act Grand Est.....	8
C) Autres mesures consacrées à la relance.....	9
D) Le Pacte territorial de relance et de transition écologique : un outil partagé de simplification des contractualisations.....	10
3. Les moyens financiers dédiés au Plan de Relance 2021 -2022.....	11
A) La régionalisation du plan de Relance (16 Md € au plan national).....	11
B) Les engagements de l'État pour la région Grand Est de 45 M€ afin de garantir une plus forte capacité financière d'investissement en 2021.....	11
C) Des dispositifs et fonds de relance européens estimés pour le Grand Est à plus de 300 M€.....	11
1) REACT EU.....	12
2) Le Fonds de Transition Juste (FTJ).....	12
3) Le Fonds Européen Agricole de Développement Rural FEADER volet relance.....	13
4. Gouvernance Régionale de la Relance.....	14
Annexes.....	16
A) ANNEXE 1 : Tableau de synthèse financière.....	16
B) ANNEXE 2 : Valorisation des crédits nationaux du Plan de Relance sur les territoires du Grand Est (détail de la page 9).....	17
C) ANNEXE 3 : Opérations rebond.....	18

L'action de l'État et du Conseil régional pour le Grand Est d'aujourd'hui et de demain

Le territoire du Grand Est est confronté, comme le reste du pays, à d'importantes difficultés liées à la crise sanitaire, économique et sociale. L'action conjointe et complémentaire de l'État et du Conseil régional initiée dès le début de la crise au printemps dernier, doit permettre d'apporter des réponses fortes et immédiates pour faire face à ces difficultés, en prenant appui sur les plans de relance national et européen.

Dans ce contexte inédit, le Gouvernement et les Conseils Régionaux ont signé, le 30 juillet 2020 puis le 28 septembre 2020, l'accord de méthode État – Régions, puis l'accord de partenariat sur la relance.

Ces accords de partenariat définissent les principes et les modalités d'action conjointe de l'État et des Régions en faveur :

- de la relance des entreprises les plus éprouvées par la crise,
- de la cohésion sociale et d'une plus forte résilience des territoires,
- d'une véritable transition écologique et énergétique, pour une économie bas carbone.

Actuellement, des mesures de soutien économique et de contractualisation sont en cours avec des temporalités différentes et successives.

Eu égard à l'urgence, le Gouvernement a mis en place dès le début de la crise, des mesures inédites, immédiates de soutien aux entreprises et aux salariés, qui continuent aujourd'hui d'être engagées, telles que le prêt garanti par l'État, le fonds de solidarité, le report des cotisations et contributions sociales, l'allègement de cotisations, ou encore la prise en charge de l'activité partielle. Pour sa part, la Région s'est mobilisée avec la plus grande réactivité pour répondre aux urgences apparues sur le territoire du Grand Est. Ainsi, elle a su créer en un temps record, et avec le concours des Départements et EPCI du Grand Est, le Fonds Résistance, pour soutenir la trésorerie des associations, entrepreneurs, petites et très entreprises particulièrement fragilisés par la crise sanitaire. Plus récemment, face à la résurgence de la crise, elle s'est dotée d'un plan d'urgence avec un panel de mesures volontaristes, opérationnelles, d'application immédiate, pour être au côté des personnes les plus fragiles, particulièrement les jeunes, et pour déployer de nouveaux dispositifs d'aide pour les secteurs qui, en difficulté suite au premier confinement, sont aujourd'hui menacés, parfois dans leur survie même, à l'instar de l'hôtellerie-restauration et de diverses activités de production, de commerce, de services, de création culturelle, notamment.

A court terme, l'Accord Régional de Relance État – Région pour la période 2021-2022 permettra de formaliser et d'organiser l'action conjointe de l'État et du Conseil régional en faveur de la relance. Une action qui se fonde sur une volonté partagée : répondre à l'insécurité éprouvée aujourd'hui par nombre de nos concitoyens et conforter la confiance dans les capacités du Grand Est, région ayant fait la preuve de sa résilience au sortir du premier confinement, après avoir été la plus touchée au plan sanitaire.

Enfin, l'État et le Conseil régional travaillent conjointement à l'élaboration du CPER Grand Est 2021-2027 qui s'effectuera en deux phases.

Une première phase s'étend sur la fin de l'année 2020 et le début de l'année 2021, avec la signature d'un document cadre État- Région du CPER Grand Est 2021-2027. Ce document fixera les orientations générales du futur CPER Grand Est et identifiera les financements indicatifs par grandes masses.

Une seconde phase se déroulera dans le courant de l'année 2021, avec l'élaboration du CPER Grand Est 2021-2027 construit à partir du document cadre signé en janvier 2021 et qui intégrera les financements de l'Accord Régional de Relance Grand Est 2021-2022.

Avec là aussi une volonté et des ambitions communes : donner au Grand Est tous les moyens de renforcer sa cohésion territoriale et sociale mais aussi d'égalité Femme/Homme ; d'où particulièrement l'importance accordée à la question des mobilités et de la desserte ferroviaire de tous les territoires, et de tirer pleinement parti des grandes transitions économique, numérique et énergétique, conformément aux orientations du Business Act, véritable plan de relance et de reconquête, élaboré conjointement par l'État et la Région en juin dernier pour construire le Grand Est de demain et en faire une région modèle en France et en Europe, la situation géographique stratégique du Grand Est le favorisant.

Pour ce faire, l'État et le Conseil régional sont animés par le même souci d'assurer la nécessaire mise en cohérence de l'action publique et la synergie des moyens financiers régionaux, nationaux et européens, et de co-construire à cet effet des priorités stratégiques communes pour l'ensemble Grand Est pour la période 2021-2022 et 2021-2027.

Dans cet esprit, État et Région déclineront dans les territoires l'accord de relance. La fusion entre les Contrats de relance et de transition écologique de l'État (CRTE) et le Pacte territorial initié par la Région est un outil unique et inédit en France, le « Pacte territorial de relance et de transition écologique », offrira aux territoires du Grand Est un accompagnement renforcé, plus simple, plus efficient, au service de leur développement économique et social et de leur transition réussie.

Les orientations spécifiques du CPIER Massif des Vosges s'articuleront afin de rendre la montagne plus résiliente face aux changements climatiques, préserver et valoriser la nature comme un bien commun fournisseur de service et support de toute la « vie montagnarde ». L'enjeu est aussi de développer les circuits courts pour tendre vers un territoire plus autonome, tout en intégrant de nouveaux modèles économiques.

Le présent Accord Régional de Relance Grand Est 2021-2022 est conclu entre :

l'État,
représenté par Madame Josiane CHEVALIER, préfète de la région Grand Est
d'une part,

et

le Conseil régional du Grand Est,
représenté par Monsieur Jean ROTTNER, président du Conseil régional Grand Est
d'autre part,

Vu le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements

Vu l'accord de méthode État-Régions entre le Premier Ministre et le Président de Régions de France signé le 30 juillet 2020 ;

Vu l'accord de partenariat État-Régions entre le Premier Ministre et le Président de Régions de France signé le 28 septembre 2020 ;

Vu la lettre du Premier Ministre relative à la préparation des Contrats de Plan État-Région en date du 23 octobre 2020

Vu le mandat donné par le Premier Ministre à la Préfète de la Région Grand Est le 23 octobre 2020 ;

Vu la délibération du Conseil régional du Grand Est en date du autorisant le président du Conseil régional à signer ;

Vu la transmission à la DGCL en date du 4 décembre 2020 pour procéder à la signature de l'Accord Régional de Relance Grand Est 2021-2022 ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Engagement des parties

L'État et le Conseil régional du Grand Est s'engagent à mettre en œuvre les opérations décrites dans le présent document intitulé « Accord Régional de Relance Grand Est 2021-2022 ».

Article 2 : Moyens financiers

Pour l'ensemble de l'Accord Régional de Relance Grand Est 2021-2022, l'État et le Conseil régional du Grand Est engagent les moyens financiers indicatifs suivants :

Pour l'État : 631,6 M€

Pour le Conseil régional du Grand Est : 623 M€

Article 3 : Opérations mises en place dans le présent Accord

Le présent accord porte sur les opérations suivantes :

1. Les opérations rebond et le fond Résistance, une relance immédiate en 2020

Face à la crise économique provoquée par l'épidémie de Covid-19, s'impose la nécessité de soutenir d'une l'investissement local par le financement d'opérations matures et d'autre part les entreprises par la mise en place d'un fonds d'urgence.

A) Opérations rebond

Conformément à l'accord de méthode État – Régions signé le 30 juillet 2020, et à l'accord de partenariat signé le 28 septembre 2020 entre le Premier ministre et Régions de France, l'État et le Conseil régional ont procédé à l'identification et au financement d'opérations prêtes à être engagées en 2020. Celles-ci ont vocation à être poursuivies et consolidées dans le cadre de la nouvelle génération de CPER à venir.

Dans ce cadre, l'État et la Région apportent un soutien aux opérations relevant de quatre thématiques prioritaires :

- Les projets relatifs à la transition écologique dont :
 - les deux axes du grand plan d'investissement (GPI) déjà soutenus, à savoir la rénovation énergétique des bâtiments et le développement de nouvelles solutions de transport
 - la lutte contre l'artificialisation des sols notamment via le réaménagement des espaces publics pour lutter contre les îlots de chaleur ou la réhabilitation de friches industrielles.
- Les projets ayant trait à la résilience sanitaire, c'est-à-dire le renforcement des capacités des territoires à faire à des crises sanitaires de grande ampleur. Cette thématique recouvre notamment des opérations en matière de santé publique (notamment le financement de maisons de santé pluri-professionnelles), de mise aux normes des équipements sanitaires ou les travaux sur les réseaux d'assainissement.
- Les projets visant à soutenir la préservation du patrimoine public historique et culturel, classé et non classé, notamment afin de favoriser l'attractivité et le développement des territoires ruraux.
- Les projets de rénovation urbaine et de revitalisation.

L'État et la Région financent, au moyen de crédits spécifiques, l'accompagnement de la relance dans les territoires.

Les moyens mobilisés État Région en 2020 vont être de 73 M€ à parité.

B) Fonds Résistance

La Région Grand Est a déployé dès début avril 2020 un fonds d'urgence à destination des TPE et petites associations durement touchées par les conséquences de la crise sanitaire et du confinement.

Ce fonds Résistance a été proposé avec l'État, avec comme opérateur la Banque des Territoires, et concrétisé avec le concours des EPCI et Départements du Grand Est. Son objet est de déployer de façon massive des soutiens sous forme d'avance remboursable, pour soulager le besoin de trésorerie d'acteurs économiques qui n'ont pu obtenir un concours bancaire ou prêt garanti par l'État. Ces avances (de 2 000 à 30 000 € par bénéficiaire) font l'objet d'un différé de remboursement de 3 ans, et leur recouvrement est échelonné sur une période de 24 mois. La grande souplesse de cet instrument a permis de s'adapter aux demandes urgentes. Il s'est élargi au monde agricole touché par la sécheresse et à la prise en charge des loyers des commerces fermés administrativement.

À début décembre 2020, 899 dossiers d'accompagnements ont été validés en Comité d'engagement pour un montant total d'engagement de 11,65 M €, soit un montant moyen d'intervention de 13 000 € environ par accompagnement. Les entreprises représentent environ 97% des profils bénéficiaires, et les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration ainsi que les commerces représentent la grande majorité des demandes.

Aux 23 M€ consacrés par l'État et le Conseil régional s'ajoutent les participations des EPCI et des Conseils Départementaux.

	État	Région	Cumul
Opérations rebonds	37 M€	36 M€	73 M€
Résistance ¹	11,65 M€	11,65 M€	23,3 M€
Total	48,65 M€	47,65 M€	96,3 M€

¹ Via l'opérateur Banque des Territoires pour Résistance

2. Les grands engagements au service de la Relance 2021 -2022

La relance sera verte, sociale et territoriale. Elle permettra de renforcer notre souveraineté économique et notre indépendance technologique.

Pour le Grand Est, la relance État – Région 2021-2022 se décline en trois volets :

- L'avenant mobilité aux CPER 2015 – 2020
- La phase court terme du Business Act Grand Est
- Les autres crédits dédiés à la relance

A) Avenant mobilité

L'avenant établi avec l'État marque une avancée importante pour le réseau ferré en Grand Est.

Il permet de :

- maintenir la circulation sur les lignes ferroviaires, préserver leurs usages et écarter tous risques de ralentissement ou de fermeture ;
- d'améliorer les circulations transfrontalières sur la partie la plus fréquentée entre Metz et le Luxembourg ;
- avancer dans le projet d'électrification de la ligne Paris – Troyes.

Le protocole d'accord signé le 20 février 2020, entre l'État et la Région Grand Est sur l'avenir des lignes ferroviaires de desserte fine du territoire prévoit la conclusion d'un avenant aux trois CPER 2015-2020 Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine afin de convenir des financements indispensables au lancement des opérations de régénération prioritaires au cours de la période 2020-2022.

La signature de cet avenant permet, en outre, la prolongation du volet mobilité multimodale ou mobilité durable des CPER 2015-2020 d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine, et ce jusqu'au 31 décembre 2022, afin d'assurer la réalisation des projets et des opérations structurantes pour le territoire.

Certaines opérations du volet mobilité des trois CPER nécessitent des ajustements des financements État et Région mis en place en vue de permettre leur poursuite ou leur achèvement. Ces ajustements résultent de la prise en compte de l'évolution du coût des travaux ou de l'évolution de certains cofinancements extérieurs tels que les fonds européens. Ils s'inscrivent en parfaite cohérence avec les priorités régionales affirmées dans la version définitive du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), qui a été adopté le 22 novembre 2019 par l'Assemblée Régionale et approuvé par le Préfet de région le 24 janvier 2020.

Le vendredi 9 octobre 2020, un accord de principe a été signé entre monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI, Ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports et monsieur Jean ROTTNER, Président du Conseil régional Grand Est.

Extrait des opérations majeures de l'avenant CPER	État	Région	Autre	Cumul
<i>Remise à niveau des lignes de desserte fine du territoire. Programme d'urgence 2020-2022</i>	36 M€	53,1 M€	8,3 M€	97,4 M€
<i>Renforcement de la ligne ferroviaire Metz – frontière luxembourgeoise</i>	20,1 M€	20,1 M€	38,5 M€	78,7 M€
<i>Électrification de la ligne Paris-Troyes : fin de la phase 1 et lancement des études de la phase 2</i>	3,158 M€	3,158 M€	2,457 M€	8,773 M€

B) Business Act Grand Est

Face à la dégradation de la situation économique et aux fragilités régionales mises en lumière par la crise sanitaire, État et Conseil régional ont souhaité aller au-delà de la réaction aux difficultés de court-terme en pilotant un vaste chantier d'élaboration d'une nouvelle stratégie économique. Cette stratégie intitulée « Business Act » s'appuie sur un vaste travail collaboratif impliquant toute la diversité des acteurs de la vie économique régionale. L'accord de relance prend en compte les domaines d'action prioritaire identifiés collectivement lors de cette démarche. Les actions et grands projets structurants prêts à être mis en œuvre constituent le cœur de l'effort de relance de l'État et du Conseil régional.

Les trois défis

La Région Grand Est doit répondre à 3 défis majeurs énoncés dans le Business Act Grand Est et qui constituent des exigences dans chacun des aspects de la mise en œuvre de l'Accord Régional de Relance :

- Le défi écologique ;
- Le défi numérique ;
- Le défi de l'industrie 5.0.

Les trois engagements

Le modèle poursuivi à travers les trois défis nécessite de mobiliser toutes les forces et ressources du Grand Est. La réussite de ce plan réside dans son partage et sa mise en œuvre par le plus grand nombre et s'incarne dans trois engagements clefs :

- Agir pour les potentiels humains, l'emploi, le bien-être et la qualité de vie ;
- S'appuyer sur des collectivités engagées, des territoires embarqués ;
- Mobiliser un capital de confiance, un capital de croissance.

Les crédits État et Conseil régional présentés sont destinés à la relance de l'activité économique et seront mobilisés en fonction de l'avancement des actions et grands projets structurants référencés dans le Business Act Grand Est.

Business Act Grand Est		État	Région	Cumul
Volet 1 : Écologie				
	Rénovation énergétique (dont SARE)	116 M€	26 M€	142 M€
	Mobilité durable		23 M€	23 M€
	Environnement (économie circulaire, sensibilisation...)		3 M€	3 M€
	Décarbonation Industrie	50 M€		50 M€
	Recyclage des friches	15 M€	19 M€	34 M€
TOTAL VOLET 1 Écologie		181 M€	71 M€	252 M€
Volet 2 : Compétitivité du territoire régional				
	Souveraineté technologique et innovation (dont innovation numérique)		32 M€	32 M€
	Tourisme durable		5 M€	5 M€
	Modernisation et relocalisation des filières stratégiques (santé, électronique, agroalimentaire, filière bois)	60 M€	26 M€	86 M€
TOTAL VOLET 2 Compétitivité du territoire régional		60 M€	63 M€	123 M€
Volet 3 : Cohésion sociale et territoriale				
	Cohésion (santé, culture, sport, fonds sur mesure des pactes territoriaux...)		23 M€	23 M€
	Emploi – Formation (dont enseignement à distance)	59 M€	99 M€	158 M€
	Territoire d'Industrie	20 M€	20 M€	40 M€
TOTAL VOLET 3 Cohésion sociale et territoriale		79 M€	142 M€	221 M€
TOTAL CRÉDITS		320 M€	276 M€	596 M€

C) Autres mesures consacrées à la relance

Outre, les mesures spécifiques liées à l'avenant mobilité et au Business Act Grand Est, la Région Grand Est et l'État font un effort financier significatif dans le cadre d'autres mesures au service de la relance. Il s'agit pour l'État de la déclinaison régionale du plan de relance national et pour la Région de diverses mesures prises en réponse à l'évolution de la situation économique et sociale notamment le fonds Résistance et Relance rurale.

Crédits indicatifs Plan de Relance 21-22		État	Région	Cumul
Volet 1 : écologie				
	Rénovation thermique des bâtiments publics et ENR	111 M€	34 M€	145 M€
	Environnement (biodiversité, gestion de l'eau, économie circulaire...)	6 M€	16 M€	22 M€
	Transition agricole (programme d'alimentation territoriale, abattoirs, bien être animal et haies...)	24 M€	28 M€	52 M€
	Mobilité (développement des transports collectifs urbains et ferroviaires)		13 M€	13 M€
TOTAL VOLET 1 Écologie		141 M €	91 M€	232 M€
Volet 2 : compétitivité du territoire régional				
	Culture (plan cathédrale, monuments historique, aide à la création et soutien aux cinémas)	10 M€	9,7 M€	19,7 M€
	ESRI ²	3,1 M€	1,1 M€	4,2 M€
	Développement économique et innovation (industrie, numérique, aide aux entreprises, PIA 4 régionalisé...)	26,2 M€	101,8 M€	128 M€
TOTAL VOLET 2 Compétitivité du territoire régional		39,3 M€	112,6 M€	151,9 M€
Volet 3 : cohésion sociale et territoriale				
	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire (FNADT – Relance Rurale – THD)	13 M€	64 M€	77 M€
	Concours financiers aux collectivités territoriales (DSIL – DSID)	56 M€		56 M€
	CPIER	3 M€	3 M€	6M€
TOTAL VOLET 3 Cohésion sociale et territoriale		72 M€	67 M€	139 M€
TOTAL CRÉDITS INDICATIFS		252,3 M€	270,6 M€	522,9 M€

Outre les crédits indicatifs figurant sur le tableau précédent, l'État va engager 522,9 M€ environ de manière complémentaire dans le cadre du plan de Relance 2021-2022. Ces crédits seront mobilisés pour soutenir des actions qui s'inscrivent dans les trois volets prioritaires de la relance à savoir :

- 95 M€ pour l'écologie ;
- 98 M€ pour la compétitivité du territoire régional ;
- 327 M€ pour la cohésion sociale et territoriale.

² L'État et la Région s'accordent pour mobiliser :

- 1,3 M€ pour le projet santé URCA : 1,1 M€ sur le BOP 150 pour l'État et 0,200 M€ pour la Région.
- 3 M€ pour le projet INSA : 1,5 M€ de l'État, 0,9 M€ de la Région et 0,6 M€ autres financeurs.
- 0,5 M€ au titre de la recherche pour l'État

D) Le Pacte territorial de relance et de transition écologique : un outil partagé de simplification des contractualisations

L'engagement de l'État et du Conseil régional en faveur de la Relance se concrétisera dans les territoires par la mise en place en 2021 du Pacte territorial de relance et de transition écologique. Il permettra de renforcer les partenariats et d'apporter des réponses adéquates aux collectivités et porteurs de projet aussi bien sur le plan de la méthode de travail que de l'engagement financier.

L'État et le Conseil régional ont constaté l'empilement fréquent, sur un même territoire, de plusieurs contrats (territoires d'industrie, pactes offensive croissance emploi, cœur de ville, contrats de transition écologique, projets alimentaires territoriaux, contrats de ruralité...) sur des domaines partiellement identiques et dotés de projets et de stratégies de territoires parfois distincts et assortis d'une gouvernance propre et parfois redondante.

Face à ce constat, les services de l'État et du Conseil régional ont travaillé ensemble afin de trouver des moyens de simplification et de rationalisation du paysage contractuel dans un quadruple objectif :

- restaurer la lisibilité et la compréhension des politiques de l'État et du Conseil régional ;
- favoriser l'émergence de projets et de stratégies de territoire cohérents et transversaux ;
- faire converger les moyens apportés à ces projets au profit de l'ensemble des volets de la stratégie arrêtée ;
- simplifier et alléger les instances de gouvernance et favoriser leur approche globale des projets.

Cette démarche est en outre en cohérence avec le déploiement de « contrats territoriaux de relance et de transition écologique » (CTRTE) prescrits par la circulaire du Premier ministre du 23 octobre 2020 relative à la territorialisation du plan de relance et les dispositions de la circulaire du 20 novembre, spécifique au CTRTE.

Sur le territoire Grand Est, le « Pacte territorial de relance et de transition écologique » (PTRTE) viendra ainsi formellement se substituer dans les territoires concernés aux multiples dispositifs existants, qu'ils correspondent à des politiques de l'État ou à des initiatives du Conseil régional voire d'autres collectivités. Il portera les outils respectifs de l'État au titre du CTRTE et du Conseil régional au titre du Pacte territorial.

Une animation transversale et en proximité adaptée à la maturité de chaque territoire, pourra accompagner l'élaboration et la vie des pactes afin de concrétiser des projets répondant à la relance durable des territoires.

Ces nouveaux PTRTE seront construits sur 3 orientations stratégiques :

- la transition énergétique et écologique ;
- l'ancrage territorial d'une économie plurielle (de proximité, productive et relocalisation...) ;
- la cohésion territoriale et sociale (maillage territorial, équipements, services, santé, sport, loisirs...).

Ainsi que sur 3 domaines transversaux :

- le déploiement des usages du numérique ;
- les dynamiques inter-territoires et interrégionales ;
- les dynamiques transfrontalières.

Ces orientations stratégiques, comme les sujets transversaux, sont en pleine cohérence avec la stratégie portée dans le présent Accord Régional de Relance et le Document Cadre du CPER Grand Est 2021-2027.

3. Les moyens financiers dédiés au Plan de Relance 2021 -2022

L'enjeu est que les territoires profitent du plan de relance de 100 milliards d'euros, dont 40% vient de l'Europe. Ainsi, seize milliards d'euros, sur les 100 que compte le plan de relance, doivent rapidement bénéficier aux territoires. La territorialisation du plan de relance représente un apport important pour les territoires, en plus des financements traditionnels.

De son côté, la Région Grand Est renforcera ses moyens d'investissement dans la période 2021 – 2023, c'est ainsi 3 Mds € d'investissement qui seront injectés dans l'économie régionale. Le niveau d'investissement en 2021 dépassera 1,1 milliard d'euros.

A) La régionalisation du plan de Relance (16 Md € au plan national)

Seize des 100 milliards d'euros du plan de relance économique sont destinés aux collectivités et sont suivis par les préfets de région dans le cadre d'enveloppes régionalisées. Ces aides concernent la restauration des bâtiments, la rénovation énergétique, les petites lignes de chemin de fer, les territoires d'industrie, l'Action Cœur de ville ou encore le recyclage de friches urbaines.

Le présent Accord Régional de Relance traduit la territorialisation du plan de relance qui mobilise, pour l'État, l'ensemble du corps préfectoral, la préfète de région, les préfets de départements et les sous-préfets d'arrondissements.

B) Les engagements de l'État pour la région Grand Est de 45 M€ afin de garantir une plus forte capacité financière d'investissement en 2021

Dans le cadre de l'accord de partenariat signé le 28 septembre dernier entre l'État et Régions de France, les Régions bénéficieront d'une enveloppe de 600 M€ de crédits d'investissement sur des opérations liées au plan de relance. Les crédits de cette enveloppe ont été rattachés à la mission budgétaire « Plan de relance » au sein du projet de loi de finances 2021.

A l'échelon régional, il sera attribué à chaque préfet de région une enveloppe de crédits d'investissement globalisée et fongible calculée au prorata de la population. Les crédits devront financer des projets en maîtrise d'ouvrage régionale ou porté par les régions à titre principal. Plusieurs projets sont identifiés de façon à notifier les autorisations d'engagement formellement dès le mois de janvier 2021 et de prendre l'engagement de décaisser des crédits de paiement au fur et à mesure de l'avancement de la réalisation. Dans cet esprit, afin de recenser les projets d'investissement susceptibles en région Grand Est de faire l'objet d'un financement de l'État dans le cadre du plan de relance pour la Région Grand Est, à hauteur de 45 M€, un premier travail a été opéré.

A ce stade, cinq thématiques se distinguent :

- un volet « rénovation thermique dans les lycées » à hauteur de 20 M€ ;
- un volet « culture » à hauteur de 3 M€ ;
- un volet « exploitation des lycées agricoles » à hauteur de 5 M€ ;
- un volet « turbine hydroélectrique » à hauteur de 2 M€ ;
- un volet « rénovation des gares » à hauteur de 10 M€.

C) Des dispositifs et fonds de relance européens estimés pour le Grand Est à plus de 300 M€

Face à la pandémie de COVID 19 et aux conséquences socio-économiques qui impactent d'ores et déjà durement l'ensemble des pays de l'Union européenne, la Commission a présenté en mai 2020 un plan de relance complet et ambitieux pour l'Europe. Ce plan de 750 Mds€ vise à relancer rapidement l'économie européenne tout en la rendant plus équitable, plus résiliente et plus durable pour les générations futures. Pour ce faire, les transitions écologique et numérique sont particulièrement ciblées, ainsi que les secteurs les plus touchés par la crise qui nécessitent un soutien spécifique et inédit (infrastructures de santé, tourisme, culture).

1) REACT EU

Dotée de 47,5 Mrds d'euros, la nouvelle initiative, REACT-EU, vise à renforcer l'aide aux États membres en matière de cohésion afin de rendre leurs économies plus résilientes et plus durables lors de la phase de réparation des conséquences de la crise. Cette initiative contribuera à faire la jonction entre les mesures de première intervention (CRII 1 et 2 (*Coronavirus Response Investment Initiative* – Initiative d'investissement en réponse au Coronavirus)) et la reprise à plus long terme.

Les financements proposés par la Commission visent les principales actions de réparation des conséquences de la crise dans les secteurs les plus importants en vue d'une reprise économique, écologique, numérique et résiliente. Parmi ces actions figurent des investissements destinés à la remise en état des marchés du travail, notamment par des mesures pour l'emploi des jeunes, des aides aux systèmes de soins, de santé et la mise à disposition de fonds de roulement aux petites et moyennes entreprises. Ces aides sont destinées à l'ensemble des secteurs économiques, tourisme et culture compris, et pour les investissements essentiels dans les transitions écologique et numérique, renforçant les investissements déjà prévus dans le cadre des programmes de cohésion futurs.

Mise en œuvre de REACT EU dans le Grand Est

Doté d'une enveloppe prévisionnelle de 188 M€ à programmer et payer entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023, REACT EU va implémenter les 4 programmes FEDER, FSE 2014-20 pour lesquels la Région Grand Est est autorité de Gestion.

Un investissement massif dans les domaines de la santé (en priorité), du développement économique, de la transition énergétique, du numérique, des services de base à la population (FEDER), d'une part, de l'éducation et de la formation (FSE) d'autre part, permettra au territoire régional de se restructurer et de faire face aux défis générés par la crise liée à la COVID 19.

Parmi les actions éligibles, en anticipation de l'adoption formelle du plan de relance européen et du Cadre Financier Pluriannuel de l'Union européenne, sont à ce jour identifiées :

- le financement à 100% de l'acquisition d'un hôpital de campagne pour le territoire régional. Des enveloppes d'urgence pour satisfaire les besoins les plus immédiats sur trois sites (Nancy, Strasbourg et Reims) face à la seconde vague de COVID 19 seront par ailleurs débloquées au premier semestre 2021 pour l'ensemble des Groupements Hospitaliers du Grand Est ;
- les formations, en particulier pour les demandeurs d'emplois via le Programme Régional de Formation et les jeunes (Ecole de la 2eme chance,...) ;
- les investissements en faveur des structures de formations sanitaires et sociales ;
- le plan lycées verts ;
- le soutien renforcé aux PME via notamment l'abondement d'instruments financiers (après évaluation ex ante) ;
- l'aménagement de points d'accès multimodaux...

2) Le Fonds de Transition Juste (FTJ)

La Commission européenne installée en novembre 2019 a fait de la transition énergétique, de la neutralité carbone et de la résilience climatique les objectifs prioritaires de sa mandature, concrétisés dans le cadre d'un plan d'investissement du Pacte Vert pour l'Europe (Green Deal). La création d'un Fonds de Transition Juste (FTJ) figure à ce titre parmi les mesures proposées pour atteindre les ambitieux objectifs fixés pour l'Union européenne d'ici 2050 tout en accompagnant **les territoires qui seront le plus touchés par la transition climatique** via la diversification économique et la reconversion et l'inclusion active des travailleurs et demandeurs d'emplois.

Ainsi, seuls les territoires présentant à la fois les caractéristiques d'être les plus émetteurs de gaz à effet de serre et de concentrer une part significative d'emploi dans les secteurs industriels les plus polluants (cokéfaction et raffinage, industrie chimique, métallurgie et fabrication d'autres produits minéraux non métalliques), peuvent prétendre à une intervention du FTJ.

Dix départements de la métropole ont ainsi été identifiés par l'ANCT comme éligibles au FTJ, dont **3 dans le Grand Est** : Meurthe et Moselle, Moselle et Haut-Rhin.

Au 1^{er} décembre 2020, l'enveloppe française s'élèverait à 1,03 Mrd€. L'enveloppe dédiée au Grand Est s'élèverait à 160 M€, dont 112 M€ sous responsabilité de la Région en tant qu'autorité de Gestion du programme FEDER 2021-27, et 48 M€ par l'État (DGEFP / DIRECCTE).

Dans ce cadre, l'État et la Région s'accorderont sur un plan d'actions territorial visant à accompagner, par des mesures encore à définir, la transition énergétique des territoires éligibles.

Le soutien aux entreprises (grandes entreprises incluses), conduisant à la diversification et à la reconversion économiques sera prioritairement visé, ainsi que les activités de recherche, d'innovation et de transfert de technologie de pointe.

Le déploiement de technologies et d'infrastructures pour les énergies propres, les investissements visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables seront également soutenus, avec une attention particulière au développement de l'hydrogène.

Les investissements dans la réhabilitation et la décontamination de sites, les projets d'assainissement et de réaffectation de terrains seront examinés au cas par cas, dans une logique globale de transition écologique et de neutralité climatique déployées via des projets de territoires.

Enfin, l'économie circulaire sera soutenue sur les projets d'envergure et dont l'impact sur les territoires éligibles sera avéré.

3) Le Fonds Européen Agricole de Développement Rural FEADER volet relance

Les zones rurales ont un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de la transition écologique et la réalisation des objectifs ambitieux de l'Europe dans le domaine du climat et de l'environnement. Doté d'une enveloppe complémentaire de 7,5 Mrds d'euros pour les années de transition 2021 et 2022, le **Fonds européen agricole pour le développement rural** interviendra pour aider les agriculteurs et les zones rurales à procéder aux changements structurels nécessaires à la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe.

Estimée à un peu plus de 68 M€ d'engagement pour les deux années, l'enveloppe régionale sera consacrée :

- D'une part, à renforcer les capacités productives des exploitations agricoles et forestières, ainsi que des Industries Agro Alimentaires, au sein des 3 Programmes de Développement Ruraux du territoire
- D'autre part, a minima à hauteur de 37% de l'enveloppe régionale, à des mesures en faveur de la réduction de l'impact de l'activité agricole sur l'environnement, de la résilience climatique ainsi qu'à d'autres mesures environnementales.

L'ensemble des mesures prises par la Région en tant qu'autorité de Gestion des fonds européens et au titre du présent accord fera l'objet d'une attention particulière en vue d'une articulation efficace avec les dispositifs et programmes lancés par l'État dans le cadre de France Relance.

4. Gouvernance Régionale de la Relance

Article 4 : Suivi, gouvernance et comitologie

L'Accord Régional de Relance Grand Est 2021-2022 mobilise un grand nombre d'acteurs c'est pourquoi une gouvernance est définie au travers de 5 objectifs pour l'échelon régional, qui nécessitent une implication des multiples acteurs locaux et un lien étroit avec les acteurs nationaux.

Plusieurs axes sont définis :

- la diffusion de l'information / animation du réseau départemental
- le soutien des départements (renseignement, orientation, levée de freins) ;
- le suivi ;
- la communication (faire connaître les mesures) ;
- l'articulation avec CPER et Business Act.

Une gouvernance régionale sera mise en place sous l'égide de la Préfète de région et du Président du Conseil régional avec le soutien du sous-préfet à la relance et des services de la région. Elle est mise en place et articulée au travers de plusieurs comités ;

- un comité de pilotage opérationnel régional co-présidé par la préfète de région, le Président du Conseil régional et la directrice de la DRFIP avec :
 - les opérateurs de l'État (Banque pour l'Investissement, Banque des territoires, ADEME)
 - les services concernés du Conseil régional ;
 - les préfets de département (sous-préfets relance départementaux) ;
 - la direction générale de l'ARS ou son représentant ;
 - le recteur de la région académique ou son représentant.

Les missions de ce comité sont de rendre compte de la mise en œuvre des mesures, la coordination des différentes mesures, et de donner à chaque acteur une vision exhaustive du plan l'incitant si nécessaire à orienter les bénéficiaires vers un autre acteur proposant une autre mesure. Une réunion mensuelle en audio / visio est préconisée

- un comité technique opérationnel régional
- un comité stratégique régional co-présidé par madame la préfète de région et monsieur le Président du Conseil régional. Ce comité se décline en 3 instances :
 - une task force économique associant les consulaires, le secteur bancaire, les fédérations professionnelles, les syndicats d'employeurs et de salariés, les agences de développement économique, ...
 - les grands élus, notamment les parlementaires nationaux et européens, les élus du Conseil régional et des EPCI, les présidents d'association départementale des maires et les présidents d'EPCI)
 - la conférence sociale régionale dont les syndicats d'employeurs et de salariés.

Les missions de ce comité sont d'informer et de rendre compte de l'avancée du plan, de recueillir les observations sur les éventuelles adaptations à apporter aux mesures ou les bénéficiaires à impliquer dans la démarche de l'Accord Régional de Relance. Une réunion bimestrielle en audio / visio est préconisée.

- Une conférence sociale co-présidée par la Préfète de région et le Président du Conseil régionale ;
- une cellule de suivi global sera constituée ;
- un espace partagé entre tous les acteurs pour l'accès à l'information sera créé.

Au niveau départemental, des comités départementaux coprésidés par le préfet de département et le Conseil régional, en bonne articulation avec la comitologie de l'ANCT, animeront la démarche de relance et examineront les projets remontés dans le cadre des pactes territoriaux de relance et de transition écologique.

Il est précisé le rôle de l'échelon départemental autour de 4 missions principales :

- la communication (faire connaître les mesures) ;
- l'encouragement à susciter des initiatives de bénéficiaires potentiels ;
- l'accompagnement au montage de projets potentiellement bénéficiaires (ingénierie et orientation vers la ou les mesures adaptées) ;
- la contribution au réseau régional.

*
* * *

La Préfète de région et le Président du Conseil régional sont chargés conjointement de l'exécution du présent contrat.

Fait à Strasbourg, le JJ/MM/AA

Le Président du Conseil régional Grand Est

Jean ROTTNER

La Préfète de région Grand Est

Josiane CHEVALIER

Annexes

A) ANNEXE 1 : Tableau de synthèse financière

		État	Région	Cumul
1) Opérations rebonds et fonds résistance 2020				
dont	Rebond	37 M€	36 M€	73 M€
	Résistance	11,65 M€	11,65 M€	23,3 M€
TOTAL 2020		48,65 M€	47,65 M€	96,3 M€
2) Les grands engagements au service de la Relance 2021 - 2022				
	A) Avenant Mobilité	59,3 M€	76,4 M€	135,7 M€
	B) Business Act	320 M€	276 M€	596 M€
	C) Autres mesures	252,3 M€	270,6 M€	522,9 M€
TOTAL 2021 - 2022		631,6 M€	623 M€	1254,6 M€

B) ANNEXE 2 : Valorisation des crédits nationaux du Plan de Relance sur les territoires du Grand Est (détail de la page 9)

Crédits indicatifs Plan de Relance 21-22 Mandat de gestion du 26 octobre 2020		État
Volet 1 : écologie		
	Rénovation thermique des bâtiments publics et ENR	111 M€
	Environnement (biodiversité, gestion de l'eau, économie circulaire...)	6 M€
TOTAL VOLET 1 Écologie		117 M €
Volet 2 : compétitivité du territoire régional		
	Culture (plan cathédrale, monuments historiques, aide à la création et soutien aux cinémas)	10 M€
	Développement économique et innovation (industrie, numérique, aide aux entreprises, PIA 4 régionalisé...)	26,2 M€
TOTAL VOLET 2 Compétitivité du territoire régional		36,2 M€
Volet 3 : cohésion sociale et territoriale		
	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire (FNADT – Relance Rurale – THD)	13 M€
	Concours financiers aux collectivités territoriales (DSIL – DSID)	56 M€
TOTAL VOLET 3 Cohésion sociale et territoriale		69 M€
TOTAL CRÉDITS INDICATIFS (A)		222,2 M€

Crédits indicatifs valorisés Plan de Relance 21-22 Mandat de gestion du 26 octobre 2020		État
Volet 1 écologie		95 M€
Volet 2 compétitivité du territoire régional		98 M€
Volet 3 cohésion sociale et territoriale		327 M€
TOTAL (B)		520 M€
Total des crédits Relance du mandant de gestion du 26 octobre 2020 (C) = (A + B)		742,2 M€

Autres crédits mobilisés au titre du Plan de Relance 21-22		État
Volet 1 : écologie		
	Transition agricole (programme d'alimentation territoriale, abattoirs, bien être animal et haies...)	24 M€
Volet 2 : compétitivité du territoire régional		
	ESRI ³	3,1 M€
Volet 3 : cohésion sociale et territoriale		
	CPIER	3 M€
TOTAL CRÉDITS INDICATIFS (D)		30,1 M€
TOTAL CREDITS RELANCE (C + D)		772,3 M€

³ L'État et la Région s'accordent pour mobiliser :

- 1,3 M€ pour le projet santé URCA : 1,1 M€ sur le BOP 150 pour l'État et 0,200 M€ pour la Région.
- 3 M€ pour le projet INSA : 1,5 M€ de l'État, 0,9 M€ de la Région et 0,6 M€ autres financeurs.
- 0,5 M€ au titre de la recherche pour l'État

C) ANNEXE 3 : Opérations rebond

Dispositifs mobilisés	Part État	Part Conseil régional
Soutien à la revitalisation des bourgs structurants en milieu rural (derniers 20 dossiers)		9 000 000 €
Soutien au renforcement des centralités (villes moyennes, petites villes, bourgs - 7 dossiers)		1 000 000 €
Soutien aux investissements des Communes rurales (61 derniers projets)		3 500 000 €
Soutien aux investissements des espaces urbains structurants (6 derniers projets)		2 000 000 €
Soutien à la requalification des Friches (24 projets)		15 600 000 €
Habitat : lutte contre la vacance et les logements énergivores (3 projets)		335 000 €
Habitat ancien dispositif PIG et OPAH		133 000 €
Renouvellement Urbain politique de la ville (11 projets)		4 391 661 €
Préservation du Patrimoine	8 100 000 €	
Résilience sanitaire	13 300 000 €	
Transition écologique	15 800 000 €	
SOMME	37 200 000 €	35 959 661 €